

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SCAN LANCE 4 ACTIONS À L'ATTENTION DES ÉLÈVES-CONDUCTEURS

Le SCAN lance 4 actions à l'attention des élèves-conducteurs pour faciliter l'adoption de ses recommandations de formation et augmenter le taux de réussite à l'examen pratique. A cet effet, le SCAN déploie de nouveaux moyens de communication interactifs web 2.0 (application Smartphone et vidéos) adaptés aux jeunes publics et simplifie sa procédure administrative.

Action 1 : mise en ligne de 5 vidéos didactiques, réalisées dans le cadre d'un concours par les étudiants concepteurs multimédia de l'école d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds

Ces vidéos se veulent originales, courtes et facilement accessibles par tous les supports. Elles présentent toutes les informations pour obtenir son permis d'élève puis son permis à l'essai et enfin son permis définitif. Il y a aussi une vidéo spécifique pour la formation moto et une autre à l'attention des parents/amis qui vont accompagner l'élève-conducteur.

Voici les recommandations du SCAN pour réussir facilement son examen pratique:

- Première étape de la formation : **commencer sa formation avec un moniteur.**
- Alternier formation moniteurs et parents/amis.
- **Au minimum 2'000 km avant l'examen.**
- Suivre la progression de sa formation avec l'application Autolearn (voir action 3).

Les vidéos sont disponibles sur la [chaîne YouTube du SCAN >>>](#). Tapez "SCAN Neuchâtel" dans la recherche YouTube. On peut aussi les visionner depuis l'application Smartphone décrite à l'action 3 ou depuis www.scan-ne.ch.

Action 2 : mise en ligne d'une nouvelle prestation du Guichet Unique (www.guichetunique.ch) qui permet de faire sa demande de permis d'élève-conducteur à domicile, en tout temps

Pour la première fois en Suisse, il est désormais possible de faire sa demande de permis par Internet depuis son domicile, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le futur élève-conducteur est guidé par la prestation en ligne et peut imprimer à domicile tous les documents nécessaires à envoyer au SCAN. À noter qu'il peut aussi imprimer gratuitement son affranchissement postal !

Par le Guichet Unique, le jeune conducteur peut aussi prendre son rendez-vous pour l'examen pratique, prendre ou déplacer ses futurs rendez-vous d'expertise, consulter sa taxe automobile et ses évolutions, acheter un numéro de plaques. Tout ceci avec un seul login qui permet encore de réaliser [beaucoup d'autres prestations dans d'autres domaines](#) !

Fin 2016, toutes les prestations administratives principales du SCAN seront dans le Guichet Unique. Nous tenons à relever que le canton de Neuchâtel, avec son Guichet Unique et sa base de données centrale des habitants, fait partie des cantons les plus avancés en Suisse en matière de e-gouvernement.

Action 3: développement d'une nouvelle application Smartphone qui permet le suivi de sa formation pratique à la conduite de voitures automobiles et l'enregistrement de ses parcours de formation

L'application **AutoLearn** assure le suivi de la formation pratique de l'élève-conducteur à la conduite de voitures automobiles. Elle comptabilise les kilomètres parcourus et permet d'évaluer et de faire évaluer son niveau de formation pour tous les critères du futur examen pratique.

L'application permet aussi d'accéder aux vidéos décrites dans l'action 1 et à d'autres informations utiles pour sa formation. Elle est déjà disponible gratuitement dans [l'App Store d'Apple \(iOS\) >>>](#) et sera disponible dans 2 semaines dans le Play Store de Google (Android). Tapez "**AutoLearn SCAN**" pour la rechercher.

Action 4 : simplification de la procédure actuelle pour obtenir le permis de conduire définitif

Actuellement, les détenteurs d'un permis de conduire à l'essai (3 premières années après l'examen pratique) doivent envoyer leur attestation de suivi des 2 jours de cours obligatoires (formation en 2 phases) au SCAN dans le mois qui précède la fin de la période d'essai.

Or, comme l'intervalle entre la fin des cours et la fin de la période d'essai peut être assez long, de nombreux jeunes conducteurs perdent leur attestation ou oublient le délai.

Dès le 01.12.2014, il sera possible d'envoyer son attestation au SCAN directement après le deuxième jour de cours obligatoire **et le conducteur recevra son permis définitif automatiquement par la poste** dans le mois qui précède la fin de son permis à l'essai.

S'il a suivi le premier jour de cours obligatoire dans les 6 mois, le permis définitif est gratuit !

À la page suivante, vous trouverez quelques illustrations des actions décrites ci-dessus.

Une vidéo qui décrit la prestation internet "Demande de permis" et une autre pour l'application Autolearn sont aussi disponibles sur la [chaîne YouTube du SCAN >>>](#).

Neuchâtel, le 27.11.2014.

Pour tous renseignements complémentaires:

Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe1.burri@ne.ch

